



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_01-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-01 : « Modification de la délibération n° 2025-02-02 portant attribution d'indemnités aux élus »

.....
Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_01-DE

AGEDI

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la précédente délibération faisait référence à l'indice terminal 1015 qui n'est plus d'actualité.

Aussi, il est nécessaire de reprendre la délibération d'attribution des indemnités aux élus comme suit :

FONCTION	NOM	PRENOM	POURCENTAGE INDICE TERMINAL	POURCENTAGE INDEMNITE DU MAIRE
MAIRE	LAMARY	Bernard	48 %	
1er ADJOINTE	HISPA	Noélie	19,15 %	39,91 %
2ème ADJOINT	TURLAN	Patrick	19,15 %	39,91 %
3ème ADJOINTE	SABLE	Arckaïa	19,15 %	39,91 %
4ème ADJOINT	SOUQUET	Claude	19,15 %	39,91 %
CONSEILLER DELEGUE	PARIS	Pierre	3 %	6,25 %
CONSEILLER DELEGUE	ALBOUY	Bertrand	3 %	6,25 %

Monsieur Bertrand ALBOUY, nouvellement désigné Conseiller Municipal délégué, bénéficiera du versement de cette indemnité à compter du mois de mars 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_02-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-02 : « Travaux d'effacement des réseaux BT à Sentaraille : validation de la demande de travaux auprès du SDE09 »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_02-DE
A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux de génie civil Orange doivent être réalisés dans le cadre de l'effacement Basse Tension rues du Soleil Levant , des Rosiers et avenue de l'Industrie.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 42.200 € (+ ou - 10%), comprenant la fourniture et pose de tout le matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tension.

Le SDE 09 prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune grâce notamment à la mutualisation de la redevance Orange. Pour information, la commune de Lorp-Sentaraille a contribué à celle-ci pour un montant de 1457,86 € au titre de l'année 2023.

Bien qu'elle ne contribue pas financièrement, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De demander au SDE 09 la réalisation des travaux de génie civil Orange en coordination avec les travaux d'électricité pour l'opération
- D'accepter le plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09 grâce à la mutualisation de la redevance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARA



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_03-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-03 : « Travaux d'effacement des réseaux BT à Sentaraille : financement du reste à charge de la commune »

.....
Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_03-DE

A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en complément des travaux d'effacement des réseaux BT à Sentaraille une prise en charge financière par le SDE 09, des travaux permettant de supprimer les lignes et poteaux téléphoniques sur et autour de l'église de Sentaraille ont été estimés à 19.400 €.

Ces travaux relèvent du SDE 09 mais leur financement est à la charge de la commune.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09, ce financement sera assuré par le versement d'une contribution au SDE imputée au chapitre 65, compte 6558, en section de fonctionnement du budget communal pour un montant de 19.400 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De demander au SDE 09 la réalisation des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques
- De prendre acte du plan de financement des travaux proposé par le SDE 09
- D'approuver le versement d'une contribution au SDE 09 d'un montant estimé à 19.400 € et dans la limite de 21.340 € (+ ou - 10%)
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY (e)



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_04-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-04 : « Travaux de voirie : demande aide financière auprès du Conseil départemental (Fonds d'amendes de police) »

.....
Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_04-DE

A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux de sécurisation pour les piétons vont être réalisés, avenue Aristide Bergès, devant la Mairie.

Les travaux prévus consistent en l'installation d'un feu micro-régulé qui, en journée, passera au rouge à la demande des piétons souhaitant traverser et qui, à partir de 21h, sera rouge et passera au vert si les véhicules circulant à cet endroit ne dépassent pas la vitesse de 50 km/h.

Ces travaux sont d'un montant de 24.615,57 € H.T. et le plan de financement prévu est le suivant :

DEPENSES :

Mise en place du feu :	21.965,72 € H .T.
Réalisation passage piétons	1.050,00 € H.T.
Total dépenses :	23.015,72 € H.T.

RECETTES :

Subvention Département (Amendes de police) 30 % :	6.904,71 €
Autofinancement commune :	16.111,01 €
Total recettes :	23.015,72 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds des Amendes de Police.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_05-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent avant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-05 : « Création de deux emplois d'Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} classe »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_05-DE
A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé au Conseil Municipal la création de deux emplois d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions au sein du service technique municipal.

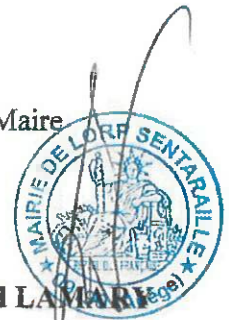
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1^{er} avril 2025, deux emplois permanents à temps complet (35h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- de supprimer, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et un poste d'Adjoint Technique
- De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LAFFITTE





Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_06-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-06 : « Travaux de voirie : demande aide financière auprès du Conseil départemental (FDAL) »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_06-DE
A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux de voirie vont être réalisés, allée des Tilleuls, dans le cadre du groupement de commandes de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Ces travaux sont d'un montant de 45.243,50 € H.T. et le plan de financement prévu est le suivant :

DEPENSES :

Montant des travaux : 45.243,50 € H .T.

Total dépenses : 45.243,50 € H.T.

RECETTES :

Subvention Etat (DETR) 30 % : 13.573,05 €

Subvention Département (FDAL) 30 % : 13.573,05 €

Autofinancement commune : 18.097,40 €

Total recettes : 45.243,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY



Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_07-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025**

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 8 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

Mme Noëlie HISPA, M. Patrick TURLAN , Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, , Mme Magalie SEGUIER

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Luc STELANDRE à Monsieur Bernard LAMARY

Absents excusés :

Mme Zuzanna SZKUDZINSKA Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Noëlie HISPA, a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-07 : « Convention de délégation de service public : gestion d'une fourrière pour véhicules terrestres »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

009-210902896-DE_2025_003_07-DE

A G E D I

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à de nombreuses reprises, des véhicules sont abandonnés sur le domaine public de la commune.

Après mise en demeure du dernier propriétaire connu du véhicule abandonné, le maire peut faire procéder à son enlèvement et à sa mise en fourrière.

La commune ne possédant pas de fourrière municipale, il est proposé de signer la convention ci-jointe avec la société MAZARD Pièces Auto 09, 150 bis route de Sentaraille 09190 Lorp-Sentaraille afin qu'elle prenne en charge ce service.

La commune prendra en charge les frais afférents à chaque enlèvement de véhicule sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe avec la société Mazard Pièces auto 09

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LANASO

